

## CODE DE CONDUITE DES AFFAIRES DE SMARTCENTRES REIT

### Offre ou acceptation de cadeaux

Un collaborateur ne peut utiliser le poste qu'il occupe pour faire des gains inappropriés. L'échange de cadeaux fait souvent partie des affaires courantes, et en tant que telles, est considéré comme un geste de courtoisie ou de bonne volonté. Cependant, le danger existe d'interpréter ce geste comme un paiement indu, une manière d'influencer l'objectivité de nos décisions commerciales, un moyen de créer un sentiment de redevance ou un pot-de-vin. Les collaborateurs doivent toujours être conscients de la manière dont le geste d'accepter un cadeau ou une gratification peut être perçu par d'autres collaborateurs et le public.

Bien que ce puisse être difficile, nous nous attendons à ce que les collaborateurs refusent respectueusement les cadeaux d'une valeur excédant 25,00 \$.

L'échange habituel de courtoisies peut parfois renforcer les relations commerciales. En fait, cette situation est considérée comme une bonne pratique commerciale normale. Les gestes de courtoisie sont perçus comme des activités légitimes de développement des entreprises et leurs coûts peuvent être passés en charges. Voici des exemples de courtoisie, mais sans s'y limiter :

- Des réunions-repas, des réceptions intimes ou en petits groupes (par exemple une invitation à un match de hockey), avec un objectif commercial clair. Cependant, vous devez payer votre propre repas ou, dans le cas d'un événement, votre propre billet, à moins que les événements ne soient ouverts à de grands groupes de développeurs et/ou de propriétaires, tels que les activités de bienfaisance du *International Council of Shopping Centers* (ICSC) ou organisés par d'autres sociétés où plus de 50 autres invités sont conviés ou encore des foires commerciales. Cela n'inclut pas un événement pour célébrer une inauguration, une transaction ou l'achèvement d'un projet immobilier important.
- Des récompenses abordables, à valeur nominale, telles que des honoraires qui reconnaissent le service et les réalisations dans les organisations civiques, caritatives, éducatives ou religieuses.

La Fiducie s'attend à ce que ses collaborateurs suivent les mêmes directives lorsqu'ils offrent des cadeaux potentiels à d'autres personnes telles que les consultants, les fournisseurs, les locataires ou les fonctionnaires gouvernementaux.

Une dernière réflexion sur l'offre ou l'acceptation de cadeaux, si vous croyez que le cadeau peut vous gêner ou mettre la Fiducie dans une position délicate de quelque façon que ce soit, vous devez le refuser.

Les collaborateurs qui participent aux projets de partenariat commercial de la Fiducie et de Walmart doivent se référer aux procédures de conformité anticorruption pour le partenariat commercial de SmartCentres/Walmart pour obtenir des conseils supplémentaires et se conformer à leur mise en application.

À tout moment, si un collaborateur a des questions ou des préoccupations quant à l'application de cette section du Code de conduite des affaires, il est encouragé à en faire part et en discuter avec un haut dirigeant ou le vice-président exécutif et directeur des ressources humaines et de la culture.

### **Violations au code de conduite des affaires**

Les violations au Code de conduite des affaires peuvent entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

### **Signalement de tout enjeu ou préoccupation**

Il est nécessaire de se conformer à la présente politique pour respecter la politique et les lignes directrices du Code de conduite des affaires qui soutiennent l'engagement de la Fiducie envers la dignité et le respect comme conditions d'emploi. Si vous croyez avoir enfreint la présente politique ou qu'une autre personne l'a enfreinte, vous avez une responsabilité et une obligation envers la Fiducie, vos collègues et vous-même et il vous incombe de signaler tout problème ou toute irrégularité.

En cas de doute sur la ligne de conduite à adopter, les collaborateurs doivent demander conseil à leur gestionnaire ou à un cadre supérieur, le cas échéant et conformément à la Politique de porte ouverte.

Autrement, les collaborateurs peuvent signaler tout manquement présumé à la politique du Code de conduite des affaires par téléphone à la EthicsPoint confidentielle en composant le numéro sans frais 1 800 448-1693.